

Conjuguer enseignement et recherche à l'ordre collégial

Lynn LAPOSTOLLE, directrice générale
Sébastien PICHÉ, chargé de projet

Association pour la recherche au collégial



Au Québec, au cours des 40 dernières années, les chercheuses et chercheurs de collège ont réalisé des milliers de projets de recherche, notamment dans le domaine des sciences de l'éducation. Tant et si bien que l'Association pour la recherche au collégial (ARC) a pu entreprendre de conduire des projets de métarecherches en lien avec cette production. Ainsi, depuis 2004, Christian Barrette a signé plusieurs articles présentant les résultats d'une métasynthèse des résultats de recherches portant sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur l'enseignement collégial¹. Trois ans plus tard, Denise Barbeau présentait dans *Interventions pédagogiques et réussite au cégep* les conclusions qu'elle dégagait d'une méta-analyse s'appuyant sur 96 recherches². Par ailleurs, grâce à un vaste projet d'histoire de la recherche en cours³, l'ARC est en train de dresser le plus important portrait de la recherche et de l'innovation collégiales – non seulement en éducation, mais dans tous les domaines – jamais tracé à ce jour. Quels constats pouvons-nous tirer de l'analyse de l'information recueillie dans le cadre de ce projet? En voici un aperçu...

-
- 1 Voir entre autres « Recherche et expertise s'entendent sur l'efficacité des TIC », chronique parue dans l'édition du 8 décembre 2008 de *Profweb*.
 - 2 Denise Barbeau, *Interventions pédagogiques et réussite au cégep*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.
 - 3 À ce sujet, voir notamment le dossier paru dans le numéro 4 du volume, été 2009, de *Pédagogie collégiale*.

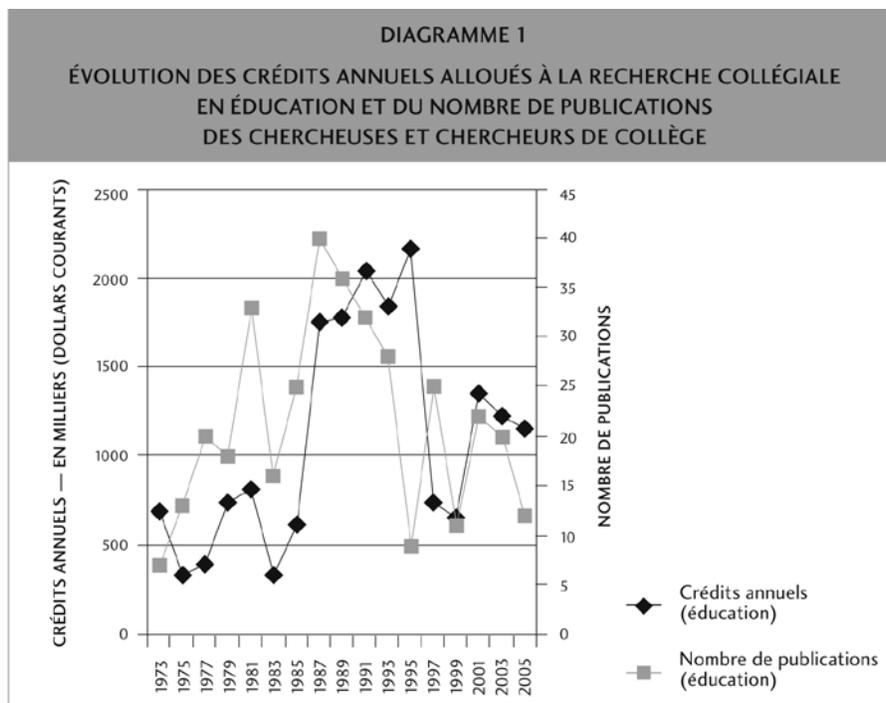
Introduction

De 1967 à 1969, le Québec crée 34 collèges d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P). Visionnaires, celles et ceux qui fondent les cégeps⁴ croient qu'on doit y expérimenter, voire y inventer de nouvelles approches pédagogiques. À cette époque, rappelons-le, les courants d'idées de toutes inspirations prolifèrent et traversent notamment le monde de l'éducation. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation donne suite à une recommandation de la Fédération des cégeps et qu'il met à la disposition des établissements d'enseignement collégial, dès le début des années 1970, un premier programme de subvention à la recherche et à l'expérimentation en éducation. C'est aussi au cours de ces années que le développement des programmes d'enseignement technique mène aux premières recherches appliquées en sciences de la nature et en génie. À la fin de la décennie, le gouvernement du Québec identifie les cégeps comme des acteurs importants en recherche, ce qui l'amène à annoncer, dans *Un projet collectif*, la première politique scientifique du Québec, un train de mesures visant à stimuler la recherche collégiale. Deux ans plus tard, en plus d'avoir accès au programme de subvention à la recherche et à l'expérimentation du ministère de l'Éducation, les enseignantes et enseignants de collège se voient accorder la possibilité d'obtenir des subventions de recherche du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR)⁵. L'année suivante, les premiers centres spécialisés sont mis sur pied, au nombre de six⁶. Ceux-ci deviennent, dès leur création, un espace de recherche et d'innovation technologique. Au fil des ans, le Programme d'aide à la recherche technologique (PART) s'ajoute au Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) et certains programmes de soutien

à la recherche offerts par les organismes subventionnaires canadiens et québécois deviennent accessibles aux chercheuses et chercheurs de collège. Ajoutons que, avec le temps, le réseau des 22 collèges privés a également gagné accès à ces programmes. Par ailleurs, le réseau des centres collégiaux de transfert de technologie se développe au point où il compte maintenant 40 membres, dont trois dans le domaine des pratiques sociales novatrices.

Variation du nombre de publications des chercheuses et chercheurs de collège

La situation de la recherche collégiale en éducation présente certains faits étonnants. Ainsi, la comparaison entre les crédits annuels alloués par le gouvernement du Québec à la recherche collégiale en éducation et le nombre de textes scientifiques signés par les chercheuses et chercheurs de collège offre des résultats intéressants (diagramme 1). À première vue, il semble y avoir une certaine corrélation entre les deux, le nombre de publications suivant généralement la courbe des crédits.



Sources: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Observatoire des sciences et des technologies, Association pour la recherche au collégial, Fonds pour les chercheurs et l'aide à la recherche, et Institut de la statistique du Québec.

4 Le terme *cégep* est maintenant considéré comme un nom commun.

5 Le Fonds FCAR est l'ancêtre des actuels Fonds québécois de la recherche.

6 C'est ainsi que l'on nommait alors les centres collégiaux de transfert de technologie.

Or, une analyse fine des données permet de constater que le financement n'est pas seul responsable de la variation du nombre de publications au fil des ans. Ce nombre atteint un sommet en 1987, c'est-à-dire avant la période au cours de laquelle les crédits atteignent un sommet. De plus, de fortes progressions apparaissent au lendemain des années de mobilisation autour de la pédagogie et de la recherche : la fondation de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), en 1980; la fondation de l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP), en 1982; la tenue par l'AQPC puis par la Fédération des cégeps d'un colloque sur la recherche, en 1985 et en 1987; la fondation de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), en 1988. En revanche, le nombre de publications diminue fortement après 1993, soit au début de la Réforme de l'enseignement collégial, à laquelle le réseau consacre beaucoup de ressources. Force est de constater que la mobilisation autour de la recherche collégiale varie et que la production des chercheuses et chercheurs de collège est fortement affectée par les événements qui marquent la vie des collèges. Enseignement et recherche apparaissent ainsi intimement liés à l'ordre collégial.

Contribution des centres collégiaux de transfert de technologie

Les retombées des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sur la formation collégiale sont nombreuses. Les CCTT sont, pour les enseignantes et enseignants des programmes concernés par les spécialités des centres, une plateforme de recherche et d'expérimentation unique. Leur participation aux activités de ces centres leur permet de mettre à jour leurs connaissances, de demeurer au diapason des besoins du monde du travail, afin d'offrir une formation de pointe et, fait non négligeable, de se développer sur le plan professionnel. Cette contribution a longtemps été facilitée par un programme de libération de l'enseignement permettant à chaque centre de bénéficier de « services » équivalant à deux postes à temps complet. Dans les circonstances, les liens entre les départements et les centres étaient réguliers et la participation du personnel aux projets de recherche, facilitée. Les compressions budgétaires des années 1990 mettent toutefois fin à ce programme de libération de

l'enseignement et rendent plus ardue la participation des enseignantes et enseignants aux activités de recherche des CCTT. Ainsi, à l'heure actuelle, ce n'est pas tant l'intégration des 40 centres dans les réseaux de la recherche qui pose problème que leur capacité à intégrer des enseignantes et enseignants de collège dans leurs travaux de recherche. Cela étant, malgré les compressions budgétaires de la deuxième moitié des années 1990, cette retombée des activités des CCTT sur la formation collégiale est toujours présente, comme en témoignent les 112 membres du personnel des collèges – dont 81 enseignantes ou enseignants – qui ont collaboré à un projet conduit dans un CCTT entre 2004 et 2006 (Marchal, 2008, p. 23). Les CCTT ont profité, pour marier leurs activités à celles des collèges, de l'importance accordée à l'innovation par le gouvernement du Québec, depuis dix ans, dans ses politiques gouvernementales.

Le mode de production du savoir de la recherche collégiale

À l'heure actuelle, les avantages de la recherche en équipe sont bien connus et très documentés. Selon Gibbons, Limoges, Nowotny, Schwartzman, Scott et Trow (1994), ce mode de production du savoir a débuté, à l'échelle internationale, après la Deuxième Guerre mondiale. Il oppose les équipes de recherche, dont le nombre croît sans cesse, et les chercheuses et chercheurs isolés, dont le nombre est en déclin. Au sein de l'ordre d'enseignement collégial, presque tous les travaux réalisés en matière de recherche technologique le sont en équipe. De même, si on exclut la recherche en éducation, la recherche scientifique est de plus en plus pratiquée en équipes (tableau 1). Or, dans le domaine de l'éducation, les façons de faire, en particulier à l'intérieur du réseau collégial francophone, requièrent un changement de culture. En effet, celles et ceux qui font des travaux en éducation le font principalement de façon individuelle et le pourcentage de travaux réalisés de cette façon n'a pas vraiment changé de 1972 à 2005.

TABEAU 1 MODE DE PRODUCTION DU SAVOIR PAR LES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS DE COLLÈGE, DE 1972 À 2005

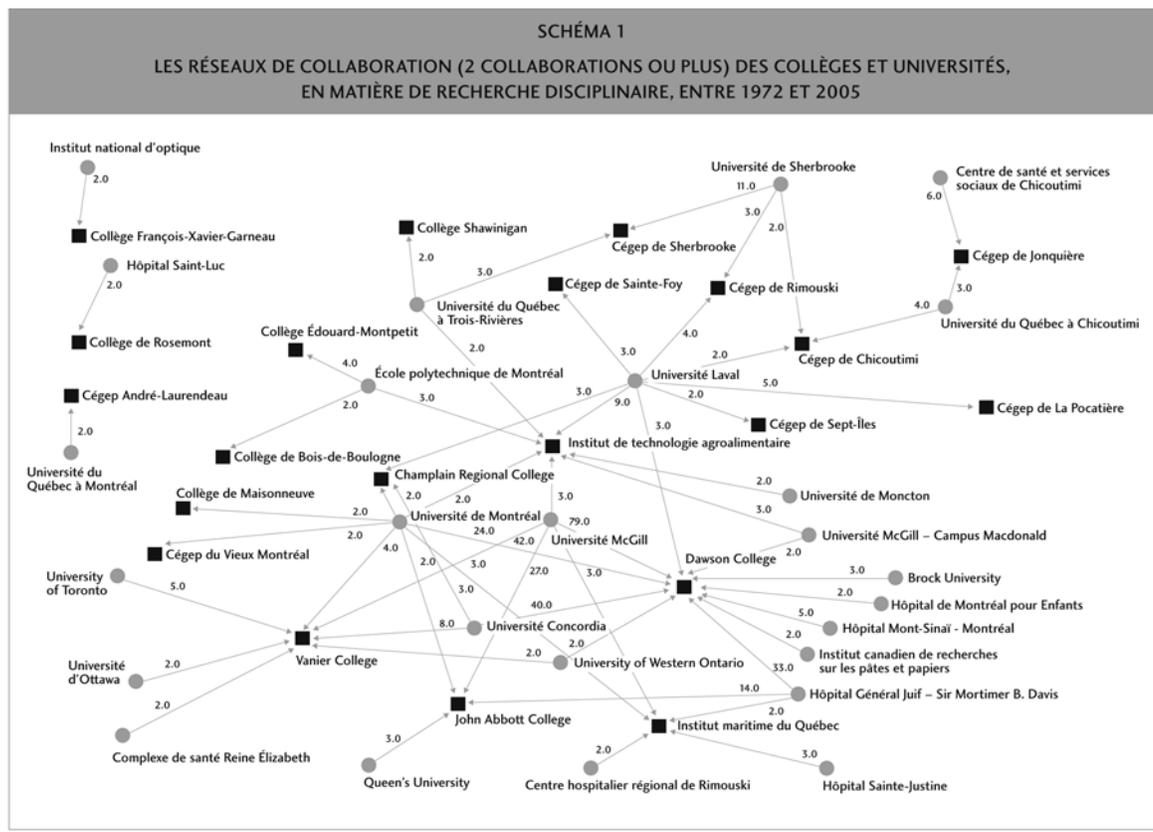
	RECHERCHE EN ÉDUCATION		RECHERCHE DANS LES AUTRES DISCIPLINES	
	Recherche individuelle	Recherche en équipe	Recherche individuelle	Recherche en équipe
1972-1981	62,0%	38,0%	70,3%	29,7%
1982-1987	61,6%	38,4%	52,6%	47,4%
1988-1995	58,7%	41,3%	40,7%	59,3%
1996-2005	60,9%	39,1%	33,9%	66,1%

Compte tenu de la tendance observée à l'échelle internationale, la recherche en éducation laisse perplexes. L'un des défis importants de la recherche collégiale en sciences de l'éducation est donc d'opérer un changement de culture de manière à adopter le mode de production du savoir qui prédomine actuellement.

La recherche inter-ordres à l'enseignement supérieur

L'étude des modes de collaboration conduit à des résultats surprenants. Il en va de même de l'étude des réseaux de collaboration entre les établissements liés

à l'enseignement supérieur. Afin d'illustrer ce constat, nous avons schématisé les collaborations entre les établissements de l'ordre d'enseignement collégial et les universités, à l'aide de données tirées de la *Banque de données bibliométriques canadienne* (schéma 1). En excluant les collaborations uniques (une seule équipe de recherche) pour ne pas surcharger le schéma, une conclusion frappante s'impose : les collaborations inter-ordres sont beaucoup plus fréquentes au sein de la communauté anglophone qu'au sein de la communauté francophone!

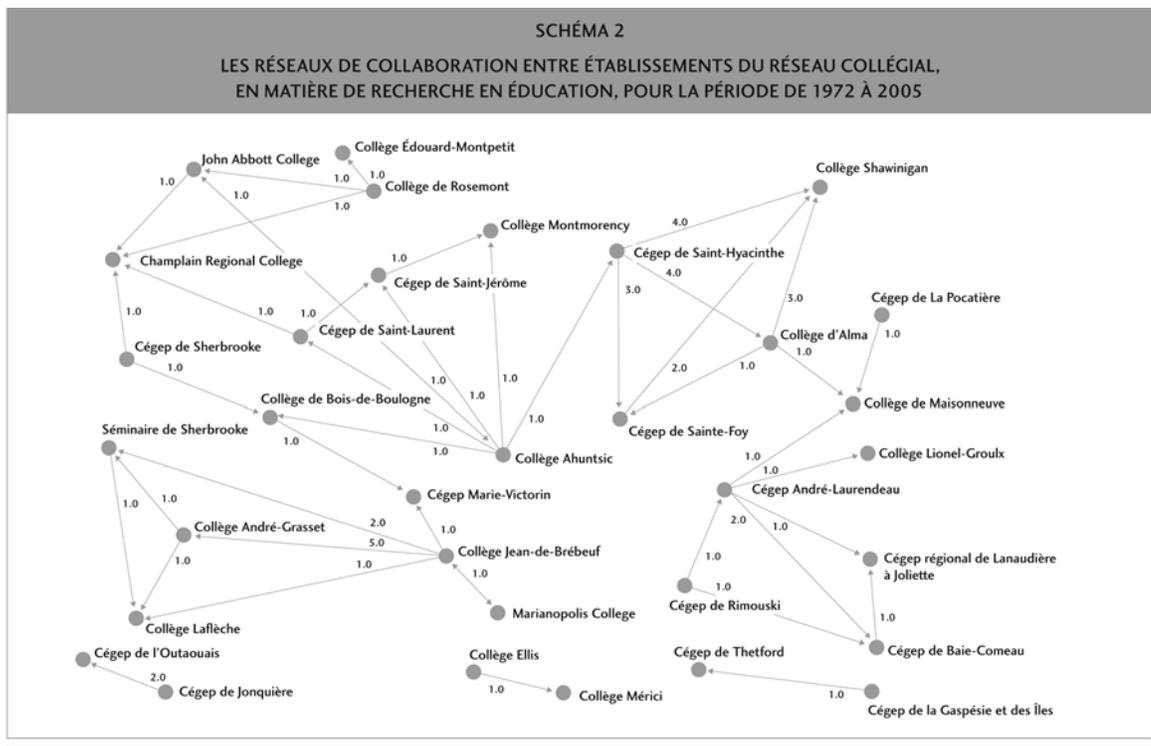


Source: Observatoire des sciences et des technologies.

Même en considérant les facteurs externes, telles les possibilités de diffusion plus nombreuses en anglais qu'en français, force est de constater que la partie anglophone du réseau collégial a mieux pénétré le système de la recherche que sa contrepartie francophone. Dans une certaine mesure, la recherche collégiale, dans sa partie francophone, s'exerce à la marge de ce système. En ce qui concerne la recherche en éducation, l'étude des réseaux de collaboration entre établissements au sein du seul ordre d'enseignement collégial apparaît également révélatrice (schéma 2). En effet, mis à part les petits nombres en cause – rappelons que la recherche en éducation est d'abord réalisée individuellement à l'intérieur de cet ordre d'enseignement –, nous remarquons l'isolement du réseau des collèges privés par rapport aux cégeps ou aux écoles gouvernementales, ainsi que la quasi-disparition des collèges anglophones.

Conclusion

Quelque 40 ans après la création du réseau collégial québécois, la recherche fait partie de la profession enseignante au collège; il s'agit là d'un fait indéniable. Toutefois, la recherche collégiale est confrontée à des défis de taille. Tout d'abord, il importe d'inciter les chercheuses et chercheurs de collège à travailler davantage en équipe, de manière à adopter les modes de production du savoir les plus contemporains qui soient. Ensuite, la recherche collégiale en éducation gagnerait grandement à voir s'accroître le nombre de collaborations, notamment inter-ordres, menées en son sein. Des dispositions doivent également être prises pour faciliter la participation du personnel enseignant aux activités des CCTI⁷. Enfin, parce que les crédits alloués à la recherche ne constituent pas le seul



Sources: Ministère de l'Éducation du Québec, Association pour la recherche au collégial et Observatoire des sciences et des technologies.

Bref, nous notons, sans pouvoir l'expliquer, la présence de barrières qui freinent assurément le développement de la recherche collégiale et, par conséquent, la capacité d'innovation des collèges. Le défi est de taille : susciter les collaborations, à tous égards.

7 Au moment d'écrire ces lignes, le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) vient d'annoncer la mise sur pied d'un nouveau programme visant exactement cet objectif, le Programme de recherche pour les enseignants de collège. Les collèges seront-ils au rendez-vous?

déterminant du nombre d'articles scientifiques publiés, l'on a tout intérêt à s'assurer que la recherche collégiale baigne dans un milieu vivant et bouillonnant. Les défis auxquels la recherche collégiale doit faire face, surtout en éducation, sont imposants, mais la vitalité dont fait preuve ce milieu, malgré les turbulences, constitue déjà le gage d'un certain succès.

Références

- Brochu, M. (1996). *Analyse de la productivité scientifique des chercheurs de collège. Rapport présenté au fonds FCAR et à la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation du Québec*, Québec : Fonds FCAR.
- Gibbons, M., Limoges, C., Nowotny, H., Schwartzman, S., Scott, P. et Trow, M. (1994). *The New Production of Knowledge: The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*. Londres, Angleterre : Sage.
- Marchal, C. (2008). *Rapport d'évaluation de la performance du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)*. Québec, Québec : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- Observatoire des sciences et des technologies. (2007). *Banque de données bibliométriques canadienne*.